

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 04 Avril 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 04 Avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Ayant donné pouvoir : 2

Votants : 14

Présents : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme DARZACQ Vanessa, Mme COUSIN Elisa, M. BENOITON Olivier, M. CHANET Jean-Pierre, M. TRIGNOL François, GALINAT Arthur, Mme BON Amélie, Mme DELTEIL Stéphanie, Mme CHANQUOY Véronique.

Absents / Excusés : Mme RODRIGUES Marine, Mme LE DIGABEL Laëtitia, M. BODIN Jean-Michel.

Procurations : Mme RODRIGUES Marine donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique, M. BODIN Jean-Michel donne pouvoir à Mme DARZACQ Vanessa

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Délibération n° 2023-014

COMMUNE

Objet : Vote du Budget Primitif de l'exercice 2023

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'établissement du budget primitif de l'exercice 2023.

Après analyse de chacun des articles dudit budget, les caractéristiques sont les suivantes :

- **Section d'exploitation** **749 456,76 €**
- **Section d'investissement** **540 047,49 €**

Considérant que c'est un budget raisonnable et équilibré le conseil municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité des membres présents ;**

- **Approuve** le Budget primitif Communal proposé pour l'exercice 2023
- **Adopte** chaque article et vote les crédits nécessaires en recettes et en dépenses.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Je soussignée, Valène DUPUY, maire
Certifie le caractère exécutoire du présent document.
Notifié le 04 / 04 / 2023
Publié le 13 / 04 /

Le Maire,
Valène DUPUY

